

**Reconnaissance.** Deux territoires gardois associés à deux produits issus du même territoire viennent d'obtenir le label « Site remarquable du goût ».

## Tour et terrasses, taureaux et oignons

■ Le Gard a une situation géographique qui lui confère énormément de bienfaits. Certes notre département est coïncé entre la mer Méditerranée et les Cévennes, mais il est surtout la terre d' uniques espèces, d' uniques cultures et d' uniques habitants. Chaque département a des sites remarquables. Nous, nous en avons des dizaines qui se cachent entre vau-nage et Rhône, entre mines témoins et marais salants... Les Sites remarquables du goût ont été créés pour célébrer le patrimoine alimentaire, valoriser les produits du terroir, éduquer le consommateur et mettre en avant les paysages agricoles. Ce label national valorise tout à la fois les destinations touristiques et les territoires, leur environnement naturel ou aménagé, en mettant en valeur des produits du terroir et le savoir-faire qui les caractérise. De l'ordre de soixante en métropole.

Seuls deux sites étaient labellisés en Languedoc-Roussillon : Banyuls et Bouzigues.

Désormais, deux nouveaux sites gardois viennent se rajouter : « Les Prés et les Marais de la Tour Carbonière/Taureau de Camargue » porté par le Pays Vidourle Camargue et « Les terrasses de l'Aigoual, oignons doux des Cévennes AOP » par le Pays

Aigoual Cévennes Vidourle et accompagnés tous les deux dans cette démarche par le conseil général et le comité départemental du tourisme du Gard.

### Un troisième site à l'étude

Pour Damien Alary, président du conseil général du Gard et vice-président de la Région LR, engagé déjà dans les démarches Militant du goût et Sud de France : « Cette labellisation vient récompenser le travail accompli depuis des années sur ces territoires par des acteurs locaux impliqués et qui ont su travailler ensemble pour atteindre ce résultat. L'économie touristique est une des premières économies du département, mais elle est le résultat de l'étroit partenariat entre tourisme, agriculture et environnement. L'obtention de ce label est une reconnaissance de cette cohérence départementale qui est le socle de notre politique touristique ».

Les visites ministérielles auraient permis la labellisation de deux des trois sites proposés. Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes pour le site « Les Olivettes du Pays de Nîmes /Olives et huile d'olives » pour l'instant est en phase d'étude et devrait obtenir le label prochainement.

**ANTHONY MAURIN**



FRANÇOIS RICHARD

**La Tour Carbonière et ses taureaux camarguais font partie intégralement du paysage gardois.**